

41 34

N° 54.



Mariage de

Baudry  
Albert

age de 27 ans

et  
Piot

Alice

age de 20 ans

14 Mai 1898.

L'An mil huit cent quatre vingt dix huit  
le quatorze mai à onze heures du matin  
présentant sous le sceau de la  
Legion d'Honneur, maire et officier de l'Etat  
Civil de la Ville d'Auxonne, arrondissement de  
Dijon, département de la Côte d'Or. ont comparu  
publiquement en mairie de cette ville,  
Albert Baudry, age de vingt sept ans charron,  
domicilié à Athée, canton d'Auxonne ne  
à Poncey les Athée, canton d'Auxonne le  
treute Janvier mil huit cent soixante et onze  
ainsi que le constate un extrait de son acte  
de naissance, sur en premières nocces de  
Anne Bourcambéck, veuve sans profession,  
audet Athée, le vingt sept mai mil huit  
cent quatre vingt six sept, ainsi que le  
constate un extrait de son acte de nocces, fils  
major et légitime de Claude Baudry veuve  
manouvrier à Poncey les Athée, le seize  
février mil huit cent quatre vingt, ainsi que  
le constate un extrait de son acte de nocces, et de  
Magdelaine Bertou, age de soixante ans, sans  
profession, domiciliée à Athée, ici présente et  
consentant au mariage de son fils. D'une part.  
Et Alice Piot, age de vingt ans, célibataire  
sans profession, domiciliée aux Granges commune  
d'Auxonne, où elle est née le vingt cinq mars  
mil huit cent soixante dix huit, ainsi qu'il  
résulte de son acte de naissance, fille mineure  
de Jules Auguste Piot, age de quarante trois

aux cantonniers et de Melanie Clerget son  
épouse sans profession, âgée de quarante cinq  
ans, domiciliés ensemble aux Granges  
commune d'Auxonne, ici présents et consen-  
tant au mariage de leur fille. D'autre  
part, Lesquels nous ont requis de procéder  
à la célébration du mariage projeté entre eul  
et dont les publications ont été faites devant  
la principale porte de la mairie d'Auxonne  
les dimanches premier et huit mai courant  
à l'heure de midi et devant celle de la  
mairie d'Athies les mêmes jours et à  
la même heure, ainsi qu'il résulte  
du certificat de publications et de non  
opposition, délivré le onze mai courant par  
monsieur le Maire de cette commune.  
Sur notre interpellation, les futurs époux  
et leurs parents nous ont déclaré n'avoir pas  
fait de contrat de mariage. Aucune opposition  
audit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur requisiion, lecture faite  
tant des actes ci-dessus relatés et représentés  
qui demeureront annexés au présent après  
avoir été paraphés par eul et par nous que  
du chapitre six du titre du code civil intitulé  
du mariage. Nous demandons au futur  
époux et à la future épouse s'ils veulent se  
prendre pour mari et pour femme,  
chacun d'eul ayant répondu séparément  
et affirmativement, avons prononcé au nom



se la loi que Albert Baudry et Alice  
Piot, sont unis par le mariage. De ce  
nous avons dressé acte en présence de messieurs  
Sullier Jean Baptiste, age de cinquante trois  
ans, cousin de l'époux, Claude Bertou age  
de cinquante cinq ans, oncle de l'époux  
ces deux témoins cultivateurs et domiciliés à  
La Feuillée, commune d'Auxonne, Labarthe  
Josephs age de soixante deux ans, cultivateur  
domicilié à la Boire, commune d'Auxonne  
oncle de l'épouse et Clerget Auguste age de  
trente ans cultivateur domiciliés aux Granges  
commune d'Auxonne, oncle de l'épouse.  
Et ont les époux, leurs parents et les témoins  
signé avec nous le présent acte après lecture  
faite.

Alice Piot                      Baudry

M. Clerget  
Sullier Bertou Labarthe  
Clerget Auguste  
Ganne